

dont 20 resteront alternativement une année entière en garnison avec le Régiment auquel on les attache, & les 29 autres ne le joindront chaque année que le 15. Mai, pour n'y rester que pendant six semaines. Un grand changement va se faire d'ailleurs dans tout le Militaire & surtout dans l'Artillerie. Ce Corps doit demeurer constamment à *Copenhague*, excepté de petits détachemens qui serviront dans les Forteresses & y seront relevés de deux ans en deux ans. Dans chaque Compagnie il sera entretenu un nombre fixe de jeunes Gentilshommes en qualité de Cadets : on les instruira dans les Mathématiques, dans l'Artillerie & dans les Fortifications.

Le Roi, par une autre Ordonnance, fait réparer tous les grands chemins de son Royaume. Trois Ingénieurs François arrivés de *Paris* sont chargés de cette grande entreprise, sous la direction de Mr. de Rosencrantz, Secrétaire de la Marine.

Par une troisième Ordonnance il est permis, jusqu'au premier Novembre 1765, à tous ceux qui commercent dans les Isles Danoises de l'Amérique, de charger dans les Ports étrangers de la viande salée & du beurre pour les transporter dans ces Isles, sous la condition qu'ils payeront 5 pour 100 de la valeur de ces denrées lorsqu'ils les débarqueront dans les Colonies Danoises.

Et suivant une quatrième Ordonnance, il est défendu de faire entrer en Dannemarc & en Norwege de la poudre à canon venant de l'étranger.

T U R Q U I E.

Ce qui se passe en Pologne donne sujet à de
grands